

## La vie de l'Association

### Hôtel Drouot-Richelieu

# Vente aux enchères

Dossier

**U**n immeuble imposant dont le modernisme tranche avec les façades voisines de la rue Drouot, tel apparaît l'hôtel Drouot-Richelieu, le temple de la vente aux enchères des meubles et objets d'art appelés à une vie nouvelle.

L'AAM en a proposé la visite le 16 décembre 1998.

Ce fut d'abord un exposé initiatique présenté dans une dépendance de la rue de la Grange Batelière.

La vente aux enchères a son histoire. Pompéi la pratiqua. Le haut Moyen Âge la délaissa. Saint-Louis la ranima. Henri II puis Louis XIV la fortifièrent. La Révolution supprima les commissaires-priseurs que Napoléon 1<sup>er</sup> rappela. C'est Napoléon III qui fixa le lieu actuel et c'est le maire de Paris, Jacques Chirac, qui inaugura le 13 mai 1980 l'immeuble d'aujourd'hui.

Les utilisateurs des lieux sont les commissaires-priseurs, environ 110 répartis dans 60 études) qui se disputent l'utilisation des 16 salles aménagées pour accueillir de 6 000 à 8 000 personnes par jour, reçues sans formalité. C'est après une solide formation en droit et en histoire de l'art que le candidat commissaire-priseur passe un premier examen l'autorisant à un stage dans une étude. Au terme de celui-ci une deuxième épreuve lui ouvrira le droit d'acquiescer une charge... ce qu'il fera s'il est financièrement bien armé. À défaut, il sera cleric dans une étude.

Le commissaire-priseur a rang d'officier ministériel consacré par un serment qu'il prononce revêtu de la robe de prétoire. Ainsi qualifié, il est appelé à organiser deux types de ventes : les ventes volontaires demandées par des particuliers ou les ventes

judiciaires qui sont la conclusion de saisies par huissier ou le règlement de faillites ou liquidations judiciaires. Par contre, les ventes dites des domaines, qui concernent des biens de l'État, ne sont pas du ressort des commissaires-priseurs. Ceux-ci ne traitent que des biens appartenant à des particuliers. La diversité en est telle que les études sont vouées à la spécialisation. Les objets à vendre étant vendus sur place vont être exposés sous forme de lots, un lot pouvant se limiter à un seul objet. Chaque lot doit recevoir une estimation qui sera le futur prix de mise en vente initiale. C'est l'opération dite de la prisée. Le fournisseur du lot peut ne pas accepter et répartir avec son bien. Ce n'est généralement pas le cas.

Le jour de la vente est annoncé longtemps à l'avance par « le calendrier des ventes de Drouot », prévision d'au moins deux mois d'activité.

La vente est la conclusion de ce long travail préparatoire.

D'un côté le commissaire-priseur et son équipe : les commissionnaires qui manipulent les lots (longtemps la chasse gardée des Savoyards), le crieur, les experts, les clerks pour le repérage et l'identification des acheteurs et pour la rédaction du procès-verbal de la vente.

De l'autre côté la clientèle. Les adjudications ne seront prononcées que pour des personnes majeures, saines d'esprit et solvables... ce qui justifiera parfois des appels téléphoniques discrets de l'étude en direction de telle ou telle banque.

Tout doit aller très vite. La progression des enchères se fait par pas convenus, sur de discrets signaux. 300 lots doivent être adjugés en

4 heures, soit 75 lots à l'heure, sinon l'étude sera sanctionnée par la facturation inévitable de l'occupation de la salle pendant le temps supplémentaire nécessaire à l'achèvement des opérations.

Le fournisseur des produits mis en vente perçoit en règle général le montant des adjudications annoncées diminué de 18 % pour acquittement des frais divers. Mais en France d'autres retenues peuvent surgir : droit de suite allant aux héritiers d'un artiste décédé depuis moins de soixante-dix ans ; taxe de plus-value pour un objet dépassant 20 000 F. Ainsi, un objet adjugé 100 000 F ne rapportera au vendeur que 75 000 F. Ces prélèvements complémentaires ne sont pas pratiqués dans des pays étrangers, notamment chez les Anglo-Saxons, ce qui confère aux salles des ventes de Londres, New York etc. un avantage certain. Il faut s'attendre à l'adoption d'un régime commun rendu nécessaire par le renforcement de l'unité européenne. Les ordonnances qui réglementent les ventes aux enchères de Drouot depuis 1945 vivent en effet leurs derniers mois de validité.

L'acheteur, de son côté, voit le prix d'adjudication majoré de 9 % (au bénéfice du commissaire-priseur) et de la TVA (5,5 % par exemple pour le cas des livres).

Quant aux objets qui ne trouvent pas preneur, on leur donne l'appellation peu glorieuse de « produits ravalés ».

◆ Pierre Fournier



Détail de la 8<sup>e</sup> pièce de la tapisserie bruxelloise (vers 1515) représentant l'histoire de David et Bethsabée.



## Musée national de la Renaissance

Le mois de mars tirait à sa fin. Le ciel n'était ni trop sévère, ni trop gai : temps frais et humide. Bravant ces conditions climatiques, nous étions tout de même une trentaine à nous retrouver au nord de Paris, au château d'Écouen, où est installé le musée national de la Renaissance.

Ce château domine la plaine de France. Il y a été construit au XVI<sup>e</sup> siècle pour le connétable Anne de Montmorency. Il passe pour un joyau de la Renaissance et pour l'égal des châteaux de la Loire. Il est vrai que, tant les portiques sculptés, les cheminées monumentales sont très beaux. Des peintures fort bien conservées, des tapisseries magnifiques rappellent le cadre luxueux de la vie de cour à la Renaissance.

Après avoir été plus tard, la première école de la Légion d'honneur, le château d'Écouen est occupé depuis 1997, par le musée national de la Renaissance, but de notre visite.

Nous avons donc pu admirer la tapisserie de David et Bethsabée, composée de dix pièces tissées au début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais aussi du mobilier, des pièces d'orfèvrerie, des armes et même des objets usuels de l'époque. Mais il est une pièce unique qu'il faut voir à tout prix : je veux parler de la fastueuse horloge automate dite « la Nef de Charles Quint ». La beauté de cette œuvre est indescriptible. Le fonctionnement est, aujourd'hui, délicat ; aussi les conservateurs du musée ont-ils eu l'idée d'en faire une vidéo. Voir tout ce vaisseau s'animer est quelques chose d'inoubliable.

Après une visite d'une heure et demie, accompagnée d'une guide aussi brillante que charmante, il était l'heure de se restaurer. Un déjeuner, simple mais de bonne qualité de l'avis général nous attendait dans une salle du château.

Ceux qui le souhaitent ont pu reprendre ensuite la visite. Ce bref et modeste compte rendu incitera, je l'espère, quelques uns d'entre vous de se rendre à Écouen, et, qui sait, peut-être de se joindre à nous, lors d'une prochaines sortie.

Musée national  
de la Renaissance  
Château d'Écouen  
95440 - Écouen  
Téléphone :  
01 34 38 38 50.

Heures d'ouvertures :  
tous les jours  
(mardi excepté)  
de 9 h 45 à 12 h 30  
et de 14 h à 17 h 15.

◆ Michel Maubouché

